De quelques réflexions à propos de l'évaluation psychologique et de quelques repères pour la rédaction du compte rendu

Chérifa Bouatta[*]

Résumé :

Aujourd'hui l'évaluation concerne tous les secteurs de la vie sociale : le monde de l'entreprise, de la santé, l'école…Pour nous psychologues, l'évaluation- certains auteurs préfèrent parler d'examen psychologique- est une tâche quasi quotidienne de notre consultation. En effet, lorsqu'on reçoit une personne il s'agit avant toute chose d'évaluer l'état psychique de celle-ci. Mais l'évaluation la plus systématisée à laquelle procède le psychologue renvoie au recours à une batterie de tests, qu'il va sélectionner, passer, en vue de produire des résultats et des recommandations. Cette démarche peut être très utile au patient (enfant, adolescent, adulte) parce qu'elle fournit des réponses aux questions qu'il pouvait se poser et qui l'ont conduit à consulter, mais elle peut également comporter des biais, voire des dévoiements, qui peuvent en dénaturer le sens. C'est pourquoi, le psychologue doit être vigilant, maîtriser ses outils et les théories qui les sous-tendent. Et respecter l'éthique de sa profession, car « le psychologue n'est pas un employé de la société qui aurait pour mission de faire entrer un sujet dans une norme » (Andronikof, 2017).

Mots clés : Evaluation, test, norme, état psychique.

[*] *Professeure des universités, Alger 2, Sarp.*

Depuis que j'assure la direction du Centre de Prévention et de Prise en Charge Psychologique (CPPP), il m'arrive souvent, très souvent de lire le compte rendu de bilans effectués par de jeunes collègues psychologues, pour avis, correction. Cette lecture m'a inspirée quelques réflexions que j'ai décidées de vous livrer dans cette communication.

Par ailleurs, lorsque je me réfère au registre des demandes de consultation, je relève que, pour les enfants surtout, ce qui domine le plus dans les motifs de consultation, ce sont les demandes de bilan. Ces enfants sont généralement orientés par un pédopsychiatre, un psychologue, un orthophoniste et parfois par une école…

Ainsi si les motifs de consultation sont nombreux et variés, l'examen psychologique s'avère, pour les enfants, une demande récurrente dans la consultation.

Cette demande tient son origine de questions soulevées par l'enfant, ses parents ou son entourage. Elle renvoie dans tous les cas à une souffrance vécue / exprimée par l'enfant, l'adolescent dans certains domaines de sa vie : relations parents-enfants, autonomie, socialisation, troubles du comportement, difficultés scolaires. En fait, celles-ci occupent la première place dans les motifs de consultation. Tout se passe comme si l'école révélait des difficultés qui étaient jusque-là occultées/masquées…

Si la demande émane d'un tiers, elle doit être, dans tous les cas, reprise avec les parents et l'enfant/adolescent. Qu'en pensent-ils ? Sont-ils d'accord avec ce qui est formulé par le tiers demandeur ? Ont-ils d'autres préoccupations ? L'enfant présente t-il d'autres difficultés que celles relevées par le tiers demandeur ?

Les parents viennent faire part au psychologue de leurs préoccupations à propos de leur enfant et attendent des explications, des réponses. Qu'est-ce qui explique les comportements de mon enfant et que devons nous faire/pouvons nous faire pour y remédier ? Et comment faire pour que ses résultats scolaires s'améliorent ?

Mais une précision s'impose d'emblée avant toute intervention psychologique. Elle réfère au code de déontologie des psychologues où il est stipulé qu': « avant toute intervention, le psychologue s'assure du consentement libre et éclairé de ceux qui le consultent ou participent à une évaluation, une recherche ou une expertise. Il a donc l'obligation de les informer de façon claire et intelligible des objectifs, modalités et limites de son intervention et des éventuels destinataires de ses conclusion » (Art.9, code de déontologie des psychologues français)[1].

Souvent les parents viennent donc avec une demande formulée par un tiers et dont ils sont porteurs, il arrive, parfois, que ce sont les parents eux-mêmes qui s'adressent directement au psy, lequel décide d'entreprendre une démarche d'évaluation. Tout en sachant que lorsqu'il s'agit d'un enfant ou d'un adolescent, ils ne sont pas les demandeurs directs

Mais il faut, après s'être assuré du consentement, tenter de clarifier la demande, plusieurs demandes peuvent apparaître ou être masquées pour toute une série de raisons. Lorsque la demande émane d'un tiers, il faut s'assurer des demandes provenant des parents : sont-elles identiques ou opposées ? Et tenter d'en chercher les raisons.

Autre remarque importante : l'évaluation de l'enfant et de l'adolescent est toujours une démarche complexe. Car se pose la question du développement et le psychologue doit s'interroger si les symptômes présentés sont des manifestations banales en rapport avec l'âge ? Ou s'il s'agit d'une organisation momentanée nécessaire à l'enfant, à ce moment de son histoire mais qui n'entrave pas son développement. Quel est le rôle de l'environnement (famille,

[1] Faute de code déontologie des psychologues algériens nous nous référons au code de déontologie français. L'association SARP dispose d'un code de déontologie mais qui reste à compléter. Ceci dit, même en l'absence de code de déontologie le psychologue algérien, à l'instar des psychologues de tous les pays, doit adopter, tout le long de sa pratique, l'éthique et la déontologie inhérente à sa profession.

scolaire) dans l'émergence ou le maintien des problèmes présentés (décès d'un parent, séparation, remariage du père, adoption…).

Ceci pour dire que le contexte de la demande et le contexte dans lequel évolue l'enfant sont des éléments centraux dans toute démarche d'évaluation, car il faut évaluer une situation dans laquelle se trouve une personne qui n'existe pas en soi, hors du système relationnel dans lequel elle est prise (parents, entourage scolaire, professionnel…). En fait nous sommes tous situés dans une famille, dans une culture, dans un moment de notre histoire. Et il y a toujours tentative d'ajustement entre soi et le monde dans un va et vient constant entre nos désirs, besoins, conflits intrapsychiques, interpersonnels, et les exigences que peut faire peser le monde extérieur (Andronikof, 2017).

Pour procéder à une évaluation ou examen psychologique- certains praticiens préfèrent parler d'examen psychologique, le terme évaluation étant très large et souvent renvoie au monde professionnel (évaluation des compétences en entreprise, par exemple). Ils adoptent, pour ce faire, une démarche éthique qui situe le sujet au centre de la consultation et respecte scrupuleusement la notion de consentement libre et éclairé qui permet de concevoir le patient comme sujet et non comme simple objet d'évaluation.

Il s'agit de ne pas porter de jugement de valeur ou de jugement moral ou de vouloir normaliser un enfant ou un adolescent, « le psychologue n'est pas un employé de la société au sens large qui aurait pour mission de faire entrer un sujet dans une norme» (Andronikof, 2017). Il n'est pas non plus le gardien de la morale dominante (Bouatta, 2014).La question se pose surtout chez l'adolescent qui, dans sa quête identitaire caractérisant le pubertaire, peut paraître aux yeux des adultes – parents et même psychologue- comme « anormal » du fait de son désir d'affirmation face à l'autre, de son désir d'affranchissement de la tutelle parentale…

Mais cela ne veut pas dire qu'il ne prend pas en compte la souffrance du sujet ou de sa famille lorsqu'interviennent des dysfonctionnements dans la relation parents-enfants. Le psy doit réfléchir aux recommandations qu'il pourrait formuler afin d'atténuer les souffrances des uns et des autres, de permettre à l'enfant de reprendre le cours de son développement ou à un adolescent de se réconcilier ave lui-même sans pour autant céder à une norme qui voudrait que l'enfant ou l'adolescent intègre un moule préformé.

L'examen psychologique :

Pour revenir à l'examen proprement dit, il a pour but de comprendre quelle est la nature du problème qui se pose au regard du contexte dans lequel il se situe, quelle est son ampleur ? Constitue –t-il un handicap pour le sujet et son entourage ? Se situant toujours dans une perspective dynamique, l'examen psychologique a pour but d'identifier les difficultés du sujet mais aussi de repérer les possibilités de changement sur lesquels une intervention pourra s'appuyer. Ceci pour dire que l'évaluation doit, certes, identifier les difficultés de l'enfant lorsqu'elles sont présentes, mais aussi les compétences de l'enfant sur lesquels devraient s'appuyer les recommandations du psy à l'issue de l'examen psychologique.

Pour ce faire le psychologue va mobiliser des outils d'investigation qui sont propres à sa profession : l'entretien, des épreuves d'efficience et/ou des tests projectifs.

L'évaluation implique plusieurs étapes : s'interroger sur la demande comme évoqué plus haut, s'intéresser à l'enfant qu'en pense t-il ? Lui consacrer du temps, le voir seul à seul lorsque cela est possible, en tout cas indispensable pour l'adolescent. Dans les comptes rendus que j'ai eu à lire, j'ai relevé que l'enfant/l'adolescent est souvent absent en tant que sujet. Il est à peine évoqué à travers les dires de ses parents, alors qu'il est le principal concerné. Tout se passe comme s'il était réduit aux notes obtenues aux différents tests. Or, il est indispensable que le psychologue établisse une relation/ alliance avec l'enfant en dialoguant avec lui, en le faisant dessiner et associer sur sa

production. Procéder autrement, c'est-à-dire se contenter de la parole des parents et des résultats des tests revient à développer une approche réductionniste qui méconnaît le sujet et qui peut même lui porter préjudice car on ne lui aura pas donné la place qui lui revient dans l'évaluation.

Ensuite vient l'entretien avec les parents. Il est recommandé par certains praticiens de clore l'entretien par une question qui pourrait se formuler comme suit : y-a –t-il d'autres préoccupations dont vous souhaitez nous faire part et que nous n'avons pas abordées ? Cette question a pour objectif d'exprimer une demande plus personnelle qui peut être différente de celle formulée par un tiers (Beliveau, Sultan, 2017). Au cours de la première entrevue qui va se pencher sur la nature de la demande, le dialogue avec les parents, le respect, le consentement, le rappel de la confidentialité des résultats établissent un climat de confiance, une alliance entre le psy, les parents et l'enfant. Cependant, si les résultats sont destinés à un tiers les parents doivent en être informés.

Les tests, eux, vont servir à investiguer une zone précise du fonctionnement psychique de la personne : ce fonctionnement est-il dans les variations de la normale, en difficultés, performant…Il faut souligner que les tests d'intelligence ne mesurent pas l'intelligence en tant que telle mais seulement les aptitudes du sujet à se conformer aux exigences de la réalité sociale, scolaire professionnelle, on peut ainsi en expliquer leur utilisation aux parents.

Dans tous les cas, le psychologue doit être conscient de ses propres limites et des limites de ses outils. Tout en faisant sienne cette position, le psychologue algérien, lui, doit prendre en compte le fait que les outils qu'il utilise ne sont pas adaptés à la population algérienne. C'est la raison pour laquelle il doit être vigilant quant aux résultats obtenus Il est ainsi recommandé d'utiliser plusieurs outils pour pouvoir se prononcer sur le fonctionnement psychique et cognitif du sujet, d'où le recours à une batelerie de tests.

Mais les outils et les résultats qu'ils permettent d'obtenir ne prennent leur sens que s'ils sont rapportés aux théories relatives au développement de l'enfant et de l'adolescent (aux plans cognitif et affectif), à la psychopathologie... Ce qui implique une solide formation dans ses différents domaines.

L'élaboration du compte-rendu :

On préconise aujourd'hui qu'il soit construit tout au long de l'examen psychologique dans un dialogue avec les parents sous forme d'aller-retour entre passation de test-dialogue avec les parents, les parents sont ainsi dans une démarche collaborative avec le psy.

Ce dialogue doit être présent dès les premiers moments de la démarche clinique ce qui permet une co-construction de la compréhension de l'enfant. Le dialogue avec les parents permettant évidemment le respect de ces derniers mais permet à l'enfant et à sa famille de prendre conscience des difficultés de l'enfant, de s'approprier les résultats de l'évaluation, d'en comprendre la signification et d'en discuter la pertinence et la portée (Beliveau, Sultan).

Parfois, un bilan mené de cette manière peut avoir un effet thérapeutique car il aura permis à l'enfant et à sa famille de lever des obstacles inhérents à une situation passagère où des incompréhensions entre parents / enfant.

La transmission des résultats de l'évaluation est une séance de réflexion commune qui doit aboutir à des décisions prises en commun dans le cadre d'un dialogue autour des préoccupations de l'enfant.

Une très grande importance doit être accordée à l'élaboration du compte rendu écrit : on doit réfléchir à chaque mot utilisé. Lors de la rédaction du compte rendu le psy doit articuler les données recueillies lors de l'entretien, de l'observation, des données rapportées par les parents avec les résultats des tests et les résultats scolaires et prendre en compte le sujet.

Ainsi en conclusion : il n'y a pas un clivage entre les données de l'entretien et les données obtenues par le biais des tests. Parfois on relève que les données ne sont pas reprises dans le compte rendu et que le psy procède à la passation de l'entretien comme par automatisme (il faut passer un entretien) et que le sujet est réduit aux chiffres concernant son quotient intellectuel. Or, nous savons depuis très longtemps les limites de celui-ci s'il n'est pas situé dans une investigation exhaustive prenant en compte les observations du comportement de l'enfant, l'anamnèse, la place de l'enfant dans son environnement dans la famille, au sein de la fratrie, à l'école…)

La rédaction doit être claire et directe et ne pas oublier le destinataire, le fait que le compte rendu pourrait être lu par plusieurs professionnels. Au Québec, par exemple, une réflexion est menée avec les parents pour voir ce qui doit y figurer.

Ce dialogue ou concertation avec les parents leur permet non seulement de mieux comprendre les difficultés de leur enfant mais aussi il assure que les recommandations émises soient suivies par les parents, l'évaluation incluant la guidance parentale.

Il est clair que l'examen psychologique débouche sur un diagnostic mais celui posé par le psy diffère de celui que pourrait postuler un psychiatre (il ne s'agit pas de diagnostic médical intégrant le patient dans une classe nosographique (nosologique) mais d'un psychodiagnostic qui éclaire la situation de l'enfant, sa singularité : les composantes de sa personnalité, situées dans leur contexte (Andronikof, 2017).

On comprend, dès lors, que le compte rendu, la transmission de l'évaluation est le moment clé de l'évaluation psychologique.

Pour reprendre : Lorsque les conclusions du psychologue sont transmises à un tiers, elles répondent avec prudence à la question posée et ne comportent pas les éléments d'ordre psychologique qui les fondent que si nécessaires. La

transmission à un tiers requiert l'assentiment de l'intéressé ou une information de ce dernier (code de déontologie, Art. 17).Autrement dit, s'il est du devoir du psychologue de rendre compte de son travail, il ne doit pas, pour autant oublier, qu'il est tenu au secret professionnel. Celui-ci impose que seuls les professionnels concernés par le suivi du patient peuvent avoir les informations recueillies. Si les destinataires sont des enseignants, des chefs d'établissements… la transmission des informations doit obtenir l'accord du patient ou l'aval des parents lorsqu'il s'agit d'un enfant et doit être limitée aux informations pouvant aider à mieux comprendre le sujet tout en veillant à préserver l'intérêt de l'enfant. Car le compte rendu va figurer dans le dossier scolaire de l'enfant et dès lors pourrait être instrumentalisé au détriment de l'enfant.

Rappelons –nous l'effet pygmalion[2] que l'on peut définir comme étant une prophétie auto réalisatrice qui met en évidence les effets des croyances du professeur sur les évolutions scolaires des élèves. Dans notre cas, des résultats de tests, les conclusions du psy pourraient orienter les enseignants, et avoir des effets néfastes sur le devenir scolaire et social de l'enfant.

[2] Effet Pygmalion en référence à l'étude menée par Rosental et Jacobson sur la prophétie auto-réalisatrice en 1968.

Bibliographie :

Andronikof, A. (2017). Quelques repères à propos de l'évaluation psychologique : évaluation psychologique, examen psychologique et psychodiagnostic. *Le Journal des Psychologues*. *349*, 28-32.

Beliveau, M.-J., Sultan, S. (2017). Le compte rendu, une co-construction en partenariat avec les enfants et leurs parents. *Le Journal des Psychologues. 349*, 14-17.

Bouatta, C. (2014, Décembre). *Suis-je normale ? La norme à l'épreuve de la clinique*. Communication présentée au colloque internationale : La santé mentale dans tous ses états, Université de Bejaia, Algérie.

Abstract:

Today, evaluation concerns all sectors of social life: economy, health, education ... For psychologists, the evaluation- some authors prefer to call it psychological examination- is almost a daily task in our consultations.

Indeed, when we receive a person, we first need to evaluate their psychological state. However, the most systematic assessment the psychologist makes refers to the use of a number of tests, which are selected and given by himself, in order to make recommendations based on obtained scores. This approach can be very useful to patients (child-adolescent-adult) and provides answers to the questions they could ask themselves and which lead them to seek psychological help, but it can also include biases, even deviations, which can denature the meaning of this assessment.

This is why psychologists must be careful, and master their tools and the theories that underlie them, as well as respect the ethics of their profession, because "the psychologist is not an employee of the society, whose mission is to bring a subject into a norm" (Andronikof, 2017).

Key words: Assessment, test, norm, psychic state.

ملخص :

يرتبط التقييم في الوقت الحاضر بجميع قطاعات الحياة الاجتماعية: عالم الأعمال، والصحة، والمدرسة ... فالتقييم بالنسبة لنا نحن علماء النفس – يفضل بعض المؤلفين التحدث عن الفحص النفسي– هو مهمة نقوم بها تقريبا يوميا أثناء الاستشارة. في الواقع، عندما نستقبل شخصًا، يتعلق الأمر في الأول والأخير بتقييم حالته النفسية.

لكن يشير التقييم الأكثر منهجية الذي يتبعه المختص النفسي إلى استخدام مجموعة من الاختبارات التي يختارها ويطبقها، من أجل التوصل إلى نتائج وتوصيات. يمكن أن يكون هذا النهج مفيدًا جدًا للمريض (الطفل، المراهق، الراشد) لأنه يقدم إجابات على الأسئلة التي يمكن أن يطرحها و التي قادته إلى طلب الاستشارة النفسية، ولكن يمكن أن يكون فيها نوعا من التحيز، وحتى يمكنها أن تشمل تحريفات، مما قد يفسد معناها. لهذا السبب لابد أن يكون المختص النفسي يقظا، وأن يتقن أدواته والنظريات التي تكمن وراءها، ويحترم أخلاقيات مهنته، لأن "المختص النفسي ليس موظفا في شركة، التي تتمثل مهامها في إدخال الفرد في معيار ما" (أندرونيكوف، 2017).

الكلمات المفتاحية: التقييم، الاختبار، القاعدة، الحالة النفسية.